

Baccalauréats général et technologique

BO n°30 du 29 juillet 2021

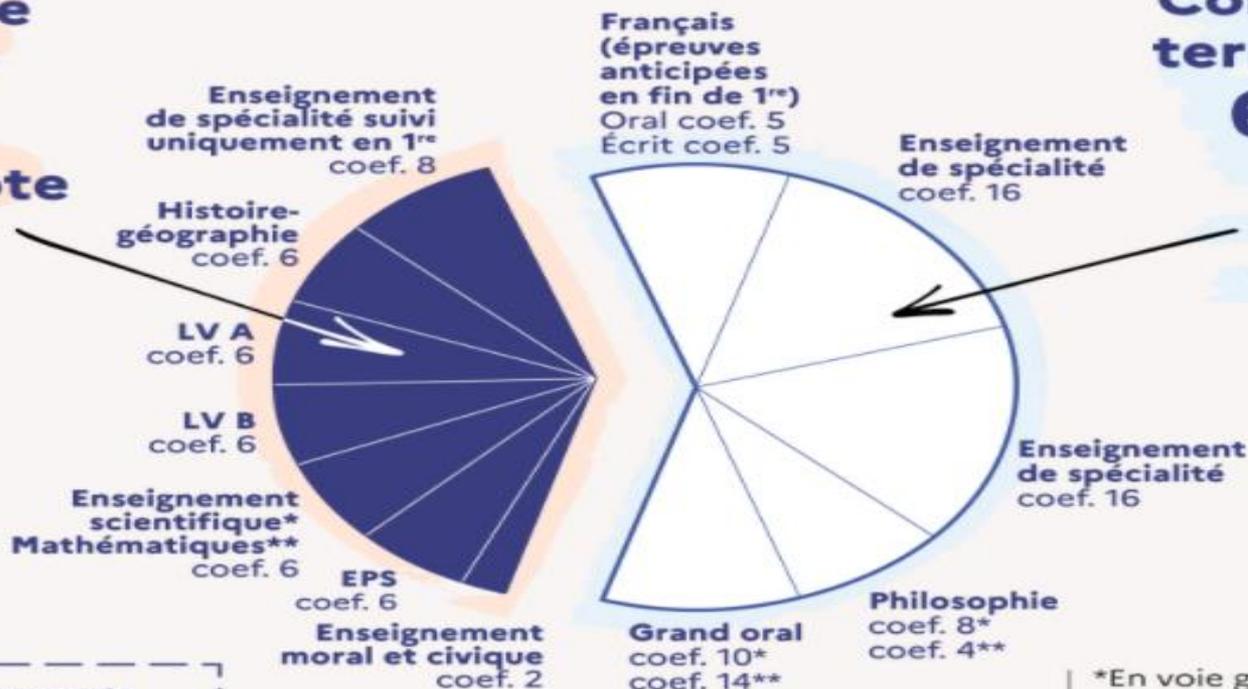
- Bac avec 40% de contrôle continu et 60% d'épreuves terminales (français oral et écrit en 1^{ère}, 2 épreuves de spécialités, philosophie et Grand Oral en Terminale).
- Prise en compte également des résultats obtenus dans des enseignements optionnels pendant le cycle terminal (1^{ère} + Term).

Répartition de la note finale



Contrôle continu
40 %
de la note finale

Contrôle terminal
60 %
de la note finale



Enseignements optionnels
coef. 2 à 4 supp.***

*En voie générale
**En voie technologique
*** 2 si suivi uniquement une année, 4 si suivi en 1^{re} et terminale



La répartition des coefficients

- Somme des coefficients = 100
- Chaque enseignement optionnel est pris en compte avec un coefficient 2 pour la classe de 1^{ère} et un coefficient 2 pour la classe de Terminale. Ces coefficients s'ajoutent à la somme des coefficients portant sur les enseignements obligatoires.
- Bacs Technologiques : maximum 2 enseignements optionnels en 1^{ère} comme en Terminale
- Bac Général : 1 maximum en 1^{ère} et 2 maximum en Terminale

- 
- L'enseignement moral et civique est évalué à hauteur d'1 coefficient en classe de première et également à hauteur d'1 coefficient en Terminale ;
 - Les enseignements qui sont évalués en contrôle terminal (français, philosophie et enseignements de spécialité) ne sont pas pris en compte dans le cadre du contrôle continu.
- 

Tableau des coefficients à compter du bac 2023

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1	16		16	16		16
Enseignement de spécialité 2	16		16	16		16
Grand oral	10		10	14		14
			60			60
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales						
Enseignement de spécialité de 1 ^{er}	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive	6		6	6		6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			40			40
Tous enseignements obligatoires			100			100

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
Tous enseignements optionnels	6	8	14	4	4	8

Prise en compte des moyennes annuelles

- Spécialité abandonnée en fin de 1^{ère}, H-G, enseignement scientifique (Bac G), LVA, LVB, Maths (Bac Techno) = moyenne des moyennes trimestrielles
- ETLV (Techno) = moyenne annuelle intégrée à la moyenne annuelle d'anglais. Note d'interrogation orale de Terminale prise en compte sans pondération dans le calcul de la moyenne d'anglais
- EPS = 3 CCF durant l'année de Terminale
- EMC = moyenne des résultats obtenus en 1^{ère} et en Terminale

Les langues vivantes

- Chaque candidat au bac GT bénéficie, en fin de cycle terminal, d'une attestation de LV (téléchargeable sur Cyclades) qui indique le niveau atteint en LVA et en LVB pour chacune des activités langagières.
 - Évaluation en 4 parties dont une évaluation orale.
 - Evaluation orale en Terminale Technologique est celle de l'ETLV

L'évaluation dans le cadre des enseignements évalués en Contrôle Continu

- Des évaluations au cours de l'étude d'un chapitre (évaluations formatives) et des évaluations en fin de chapitre (évaluations sommatives)
- Des temps d'évaluation à l'échelle de l'établissement portant sur des portions importantes des programmes du cycle terminal (épreuves communes)

En dehors du contrôle continu

- Les évaluations s'inscrivent également dans la perspective de l'orientation et de l'accès à l'enseignement supérieur (fiche avenir Parcoursup). Ainsi, des épreuves blanches portant sur les épreuves terminales peuvent être organisées.

- 
- Une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes
 - La moyenne trimestrielle ne pourra être validée que si l'élève obtient au moins 2 notes par trimestre (sauf EPS et EMC).
 - EPS : en Terminale, 3 notes en CCF répartis sur l'année
 - EMC : la moyenne porte sur l'ensemble des notes obtenues durant l'année de 1^{ère} et de Terminale avec un minimum de 2 notes par année. En deçà, recours à une évaluation ponctuelle au titre de l'évaluation de remplacement.
 - Spécificité de l'enseignement scientifique (bac général) qui concerne la SVT, la PH-CH (et les mathématiques pour les élèves qui n'ont pas choisi la spécialité Maths)
 - les 2 notes minimum trimestrielles pourront porter sur SVT ou PH ou les 2 matières constituant cet enseignement.
 - En « Maths spécifiques » pour l'élève qui n'a pas choisi la spécialité Maths, les notes obtenues compteront pour 40% dans la moyenne de l'enseignement scientifique

- 
- La moyenne doit porter sur des situations variées qui évaluent des connaissances, des compétences et des capacités différentes et complémentaires, précisément associées au programme ayant été enseigné.
 - Si un élève n'obtient qu'une seule note sur l'un des 3 trimestres, celle-ci sera portée dans l'appréciation, ne constituant pas à elle seule une moyenne. Cette note sera comptabilisée dans le trimestre précédent ou suivant, selon la situation, afin de ne pas être perdue.
- 

Absences et travaux non rendus

- Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. A ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées. Toute absence non justifiée et/ou non recevable à une évaluation ne donnera pas lieu systématiquement à une nouvelle évaluation spécifiquement organisée à son intention.
- Une sanction disciplinaire pourra également être posée (art. R.511-13 du Code de l'éducation et circ. N°2011-111 et n°2011-112 du 1^{er} janvier 2011)
- En cas de rattrapage, l'élève devra se présenter impérativement à l'évaluation à l'horaire fixé par l'enseignant. Tout refus de se faire évaluer sera considéré comme une copie blanche et donnera lieu à la note zéro.

Fraude

- Tout élève surpris en situation de fraude ou de tentative de fraude dans le cadre d'une évaluation en contrôle continu s'expose d'une part à une sanction et d'autre part à l'absence de points, au moins sur la partie portant sur la fraude, sans possibilité d'évaluation de remplacement.

Evaluation de remplacement

- Une évaluation de remplacement pourra être organisée à destination de tout élève dont l'absence à une évaluation sommative est justifiée et recevable.
- Dans le cas où l'élève ne peut obtenir au moins 2 moyennes trimestrielles sur l'une des 2 années scolaires du cycle terminal, une convocation à une évaluation ponctuelle à titre d'évaluation de remplacement sera proposée.
- L'évaluation ponctuelle aura lieu avant la fin de l'année scolaire concernée (1^{ère} ou Terminale).



Calendrier BAC 2024

- Epreuves de français écrit : 14 juin 2024
- Epreuve de français oral : entre le 24 juin et le 05 juillet 2024
 - Convocations émises par le rectorat



INFORMATION PARCOURSUP
par les Psy-EN

